Du 25 novembre au 1er décembre 2024 - N° 4943

le Journal du Palais

2€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE – (96e année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais

L'amie des bêtes

Aude Prouteau exerce le métier dont elle rêvait : vétérinaire. À Seurre, entre ruralité et petite ville, elle prend tout autant soin des chats et chiens de compagnie que des animaux des élevages environnants. *Page 24*

Le chinois Das Solar prévoit d'investir 109 M€

Fabricant de panneaux solaires, le chinois Das Solar a racheté la friche industrielle Faureci à Mandeure, dans l'Yonne pour installer, dès 2025, une gigafactory. *Page 5*

Les grottes de Bèze passées au scanner

Mercredi 20 novembre, un groupe d'étudiants et d'enseignants-chercheurs de l'université de Bourgogne a numérisé en 3D les grottes de Bèze. *Page 11*

6 pages d'annonces légales
Lire les pages 13 à 18

Le ministre du Budget en visite à Dijon



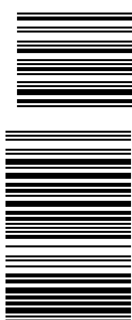
Alors que le PLF - Projet de loi de finances - et le PLFSS - Projet de loi de financement de la sécurité sociale - sont en discussion (houleuse) au parlement, Laurent Saint-Martin, le ministre chargé du Budget et des Comptes publics, était à Dijon ce vendredi 22 novembre. Le ministre a visité l'Urssaf Bourgogne, où il a découvert l'accompagnement et le service aux usagers, ainsi que les dispositifs de contrôle des entreprises. L'après-midi était consacrée à la présentation de l'action des Douanes en matière viticole, avec notamment la présentation d'un important dossier contentieux dans ce secteur. Par sa présence, Laurent Saint-Martin souhaite attirer l'attention sur l'implication des agents de l'État au service des concitoyens. Et ce, dans un contexte de redressement « *impératif* » des comptes publics qui font peser sur le gouvernement dont il est membre la menace d'une motion de censure. *Page 9*

13,94 M€ pour la 164e Vente des vins de Beaune

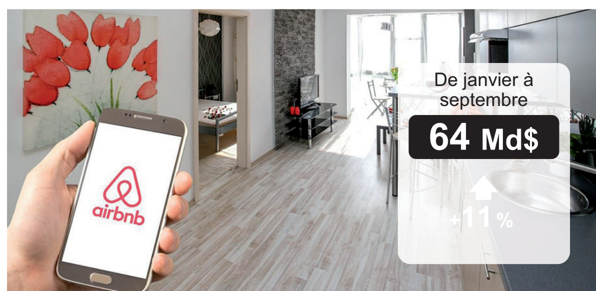
Avec 438 pièces contre 753 l'année dernière, l'édition 2024 de la célèbre vente aux enchères a permis de récolter presque 14 M€ pour l'établissement hospitalier. La pièce de charité, vendue au profit des associations *Médecins sans frontières*, soutenue par l'acteur britannique Dominic West (The Wire, The Crown) et la comédienne et metteure en scène Zabou Breitman et *Global Gift foundation*, parrainée par l'actrice américaine Eva Longoria (Desperate Housewives) et Jean Reno a été adjugée à 360.000 €. Un don de 100.000 € supplémentaire a été fait depuis la salle.

Page 3

Méfiez-vous des faux experts-comptables. Page 21



baromètre



Airbnb : une croissance éclair

Début novembre, la plateforme de location courte durée publiait ses résultats financiers pour le troisième semestre 2024, fortement soutenus par la bonne santé du marché mondial du voyage. Airbnb annonce en effet une croissance d'environ 10 % de la valeur brute des réservations et de son chiffre d'affaires. De janvier à septembre, le montant des réservations de nuitées et d'expériences sur Airbnb s'élève ainsi à 64 Mds$ (net des annulations) - soit plus que sur la totalité de l'année 2022 et en hausse de 11 % par rapport à la même période en 2023. Après avoir vu le nombre de réservations chuter de plus de 40 % en 2020 à cause de la pandémie, Airbnb avait remarquablement rebondi dès l'année suivante (+56 %), la valeur brute des réservations dépassant même en 2021 le niveau de 2019 (47 contre 38 Mds$).



Plateforme de VOD : Netflix toujours devant

Dix ans après son lancement en France - et malgré des hausses de prix successives -, Netflix séduit toujours autant : selon les données récoltées par Statista, 77% des français ayant dépensé de l'argent pour du contenu vidéo numérique interrogés ces 12 derniers mois l'ont fait chez Netflix. C'est Prime Video (Amazon), qui arrive en deuxième place (67%), avant Disney+ (43%), qui fêtera en 2025 les cinq ans dans son lancement en France. D'un point de vue mondial, Netflix affiche près de 278 millions d'abonnés payants au compteur, contre environ 220 millions pour Prime Video et 150 millions pour Disney+.

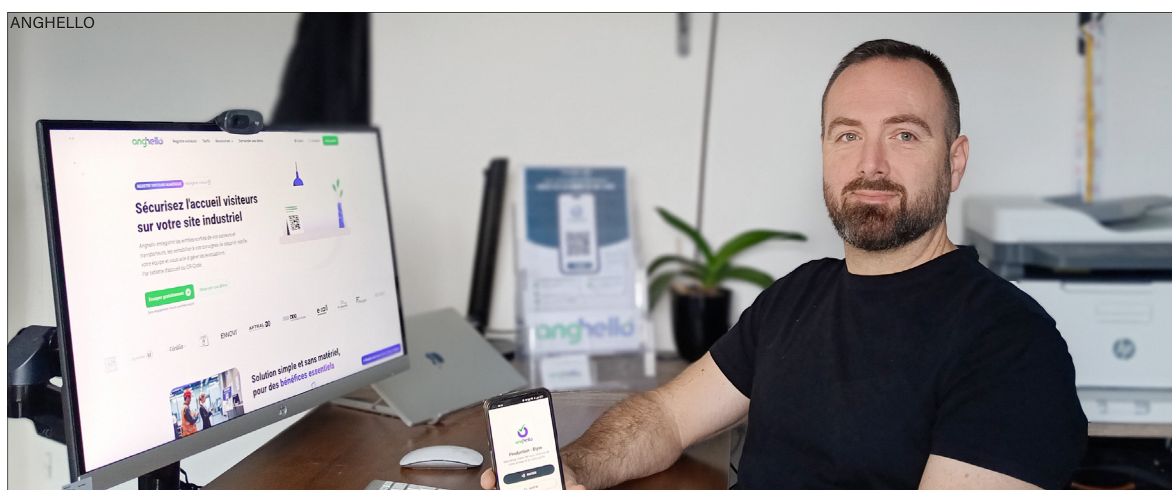


Diabète : un fléau mondial

D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 1,5 millions de décès sont directement attribués au diabète chaque année dans le monde. La maladie qui se caractérise par une hyperglycémie chronique, c'est à dire un excès de sucre dans le sang, touchait même, selon la Fédération internationale du diabète, 537 millions d'adultes âgées de 20 à 79 ans dans le monde ; un chiffre qui pourrait atteindre 1,3 milliard d'ici à 2050. Aujourd'hui, un peu moins d'un français sur dix (9% des personnes interrogées par Statista) déclare souffrir de diabète. Dans les pays inclus dans l'enquête, c'est aux États-Unis et en Inde - où respectivement 13% et 16% des répondants sont diabétiques - que la situation est la plus alarmante, tandis que le Japon (4%) affiche un pourcentage de répondants diabétiques bien inférieur aux autres.

La startup bisontine Anghello, accompagnée à Dijon par *Les Docks Numériques*, propose une solution de digitalisation des registres visiteurs pour les PME/ETI de l'industrie.

ANGHELLO



Damien Roch invente l'ange gardien des visiteurs

Dijon

Sa startup n'a que quatre mois d'existence, mais cela fait plusieurs années que Damien Roch planche sur la solution aujourd'hui synthétisée sous le nom Anghello (un nom de baptême qui associe la notion d'accueil - hello – et son statut « *d'ange gardien du visiteur* », s'amuse son créateur). Anghello propose en effet aux PME et ETI, sa cible principale, la digitalisation des registres visiteurs, que l'on trouve encore sous format papier dans bon nombre de ces établissements. Un format qui pose divers problèmes : « *Un registre physique n'est pas sauvegardé en cas d'évacuation alors qu'il faut pouvoir savoir qui est présent sur les lieux, son archivage est aléatoire et il n'offre aucune garantie de protection des données* », liste Damien Roch. Ajoutons-y les minutes passées à signer à l'entrée et à la sortie, les normes sanitaires… et l'on comprend mieux comment Anghello arrive à séduire ses clients.

Concrètement, la solution se présente sous forme d'un QR Code, personnalisable aux couleurs de l'entreprise, qui génère un badge virtuel, présente et fait valider au visiteur les consignes de sécurité en règle dans l'établissement, prévient l'interlocuteur hôte dans l'entreprise… Outre un gain de temps, Anghello coche la case de décarbonation des usages (c'est bon pour la politique RSE), s'inscrit dans la loi de protection des données, valorise une image de modernité dès l'accueil… Hébergé sur un cloud souverain en France et utilisant un scanner de QR Code en ligne et sécurisé qui ne fonctionne qu'avec les QR Code d'Anghello, la solution offre en outre à l'entreprise qui l'utilise la certitude que seuls les visiteurs autorisés auront accès à ses locaux : autant de fonctionnalités que Damien Roch a pu développer dès l'étape du prototype grâce à ses échanges avec des sociétés tertiaires qui ont fait état de leurs besoins réels.

PREMIÈRE LEVÉE DE FONDS

Destiné aux PME et ETI dans des secteurs (agroalimentaire, industrie…) où le protocole de sécurité et le contrôle des accès sont essentiels, Anghello a déjà un réseau de clients qui ont pu bénéficier d'un tarif (300 € par an et par site) tout à fait préférentiel. Financée jusque-là en fonds propres, la startup est en train de boucler sa première levée de fonds, va embaucher son premier salarié en alternance et envisage une sérieuse montée en puissance, avec une offre proposant plus de fonctionnalités et permettant une variété de domaines d'application (comme la gestion des espaces multi-locataires par exemple), une expansion géographique autour du triangle Dole/Dijon/Besançon sur lequel elle rayonne principalement actuellement – « *Nous visons un scope européen* », affirme Damien Roch – un marketing poussé. Accompagné par Les Docks numériques, accélérateur basé à Dijon de startups sur la région BFC, Damien Roch se félicite de ce partenariat qui lui a permis de bénéficier d'un accompagnement individuel, de workshops, d'expertise quant aux financements… un écosystème indispensable à maîtriser pour assurer la pérennité des jeunes pousses, dont Anghello a semble-t-il su tirer le meilleur !

Emmanuelle de Jesus

♦ *anghello.com*

décideurs

Ils bougent.


DR


DR


DR


DR

FRANÇOIS REBSAMEN QUITTE LA MAIRIE DE DIJON. Dans un communiqué transmis lundi 18 novembre, le maire de Dijon **François Rebsamen** a annoncé son intention de quitter son poste de maire de Dijon à compter de ce lundi 25 novembre. «*J'ai décidé de transmettre mon poste de maire, pour me consacrer désormais tout entier à la métropole, dont je resterai le président. En politique. Il y a un temps pour rassembler, un temps pour agir et un temps pour transmettre. Aujourd'hui, quand je regarde l'action accomplie, je considère que le temps est venu pour moi de transmettre. C'est un choix longuement réfléchi, responsable et assumé, pour faire respirer la démocratie, et permettre à de nouveaux talents de s'exprimer. C'est à* ***Nathalie Koenders****, ma première adjointe depuis 2015, que je souhaite confier la responsabilité d'assumer désormais la fonction de maire. Si le conseil municipal en décide ainsi, elle deviendra la première femme maire de Dijon et poursuivra la métamorphose de notre ville, en assurant la continuité de l'action en cours tout en apportant sa propre vision et sa sensibilité. Je tiens à exprimer une immense gratitude envers les Dijonnais et Dijonnaises, et tous ceux et celles qui, au fil des ans et des élections successives, m'ont fait confiance et, je l'espère, continueront à me faire confiance à l'occasion de cette importante décision. J'aime ma ville, j'aime notre métropole à la fois urbaine et rurale. Je poursuivrai désormais le travail autrement, avec enthousiasme et détermination, convaincu de l'enjeu crucial de la transition écologique et porté par les mêmes valeurs de rassemblement, de solidarité et de justice sociale qui ont toujours guidé mon action* », a précisé François Rebsamen dans ce communiqué. L'opposition dijonnaise n'a pas tardé à réagir. **Laurent Bourguignat** (LR-Nouvelle énergie), l'a fait via un communiqué aux médias : cette « *décision n'est pas une surprise. La première adjointe bénéficiait de prérogatives et d'une valorisation exorbitantes. Le malaise vient plutôt de l'impression d'un coup fomenté de longue date, pour préparer les élections et, en quelque sorte, forcer la main des Dijonnais. Or, en démocratie, c'est le peuple qui choisit ses représentants* ». **Emmanuel Bichot** a choisi LinkedIn : « *La démission de François Rebsamen n'est pas seulement présentée avec la désinvolture stupéfiante de celui qui prétend choisir lui-même son successeur sous tutelle. C'est la marque d'un échec. C'est la tentative de rafistolage d'une municipalité en fin de règne* ».

À LA UNE

13,94 M€ pour le millésime 2024

164e vente des vins des Hospices civils de Beaune. Avec 438 pièces contre 753 l'année dernière, l'édition 2024 de la célèbre vente aux enchères a permis de récolter presque 14 M€ pour l'établissement hospitalier. La pièce de charité, vendue au profit des associations *Médecins sans frontières* et *Global Gift foundation* a été adjugée à 360.000 €.



Si l'année 2024, qualifiée d'année « *expérimentale* » par Ludivine Griveau, la régisseuse du domaine viticole des Hospices civils de Beaune - un qualificatif justifié à double titre, d'une part parce que le domaine proposait pour la première fois ses vins en certification biologique, d'autre part parce que la météo n'a laissé aucun répit aux vignerons, obligeant Ludivine Griveau et ses équipes à un travail d'orfèvre quant aux décisions de traitement -, elle a en revanche tenu toutes ses promesses sur la scène des enchères lors de cette 164e Vente des vins des Hospices de Beaune. Bien moindre en quantité - 438 pièces contre 753 l'année dernière -, notamment lors de la vente de la pièce de charité ou pièce des Présidents, un moment très attendu car les enchères sont animées par des personnalités. Cette année, c'est un quatuor de comédiens qui est venu soutenir les associations Médecins sans frontières et Global Gift foundation : Zabou Breitman et Dominic West pour la première, Eva Longoria et Jean Reno pour la seconde. Leur implication, leur émotion et leur implication étaient palpables dès la conférence de presse du matin, et ont permis d'améliorer la somme obtenue l'année dernière, avec un total de 360.000 €, plus un don « *surprise* » de 100.000 € venu de la salle (voir encadré).













En haut : Eva Longoria. *Au centre* : C'est la quatrième fois que la maison Sotheby's est au marteau pour la vente des vins de Beaune.
En bas, de gauche à droite : Dominic West, Laurent Delaunay, président du BIVB, Ludivine Griveau, régisseuse du domaine viticole des Hospices de Beaune, Guillaume Koch, directeur et président du directoire des Hospices civils de Beaune. *Crédit : JDP.*

DÉBUTS TIMIDES MAIS…

Les premières pièces pourtant (Beaune premier cru Dames Hospitalières, Pommard premier cru Dames de la Charité, Volnay premier cru Général Muteau) affichent une baisse par rapport aux enchères 2023. Le Beaune premier cru Guigone de Salins accusant même une baisse très sensible de plus de 17%. Mais les deux pièces de Clos de la Roche Grand cru Cyrot Chaudron réveillent les paddles et partent à 150.000 € et 145.000 € : c'est la première hausse pour cette édition 2024. Les lots suivants (Corton Grand cru Bressandes cuvée Charlotte Dumay, Beaune premier cru Les grèves cuvée Pierre Floquet) accusent à nouveau une baisse. Mais la salle se réveille à l'annonce des lots suivants : Pommard premier cru Les Epenots cuvée Dom Goblet, Volnay Premier cru Blondeau, et les quatre pièces de Corton Grand cru Clos du Roy cuvée Baronne du Baÿ qui affichent presque + 30% en valeur. Le Mazis Chambertin Grand cru cuvée Madeleine Collignon sera enlevé à la plus forte enchère à 155.000 €, mais le lot est en légère baisse par rapport à 2023.

LES BLANCS ENFLAMMENT LES PADDLES

Ainsi que l'aura fait remarquer Albéric Bichot, « *C'est une vente très bizarre qui nous a tenus en haleine jusqu'au bout. Les blancs ont tiré les cours vers le haut et ont rapporté presque la moitié de la vente* ». L'acheteur historique sous les Halles de Beaune a notamment pu enlever la totalité des pièces de Bâtard-Montrachet Grand cru (trois pièces et une feuillette) pour la somme totale de presque 1,25 M€. Les Meursault qui suivaient ont aussi enflammé les acheteurs, tout comme les Corton blancs (+18%), alors que le Corton-Charlemagne stagne par rapport à 2023. Les trois pièces d'Échezeaux Grand Cru enflamment à nouveau la salle… la fin de la vente des 118,5 pièces de blanc rapportent aux Hospices la somme de 6,2 M€, soit une progression de +8,02% par rapport à 2023. Les rouges eux, auront rapporté 7,7 M€ (en baisse de 5,37% par rapport à l'année dernière. Au total, ce sont donc 13.944.200 € qui viennent grossir les finances de l'établissement hospitalier, - qui, a rappelé son directeur et président du directoire Guillaume Koch, fonctionne sur ses seuls fonds - alors que les Hospices sont engagés dans un vaste programme de reconstruction qui comprend 1.675 m² démolis, 14.000 m² construits, 670 m² restructurés pour un montant total, toutes dépenses confondues, de 86 M€ ; fin des travaux prévue en 2028. Les Hospices civils prévoient également la reconstruction de leur site de Seurre, dont le montant prévisionnel est de 20 à 25 M€.

Emmanuelle de Jesus

Les parrains ont joué le jeu



Dominic West (acteur vu dans The Wire ou The Crown), les comédiens **Zabou Breitman**, ainsi qu'**Eva Longoria** ont dès le matin lors de la conférence de presse - **Jean Reno** est arrivé plus tardivement - un engagement et une bonne humeur laissant présager que la vente de la pièce de charité serait plus animée qu'en 2023. C'est Dominic West qui a pris le micro et les choses en main, soutenu par l'émotion de l'actrice américaine, très fière que pour la première fois, une fondation « *latina* » soit choisie pour bénéficier de la vente de la pièce de charité, un Beaune premier cru Les Bressandes. Si les prix ont rapidement grimpé, la machine s'est grippée à 350.000 €, soit le prix 2023. « *Vous nous faites une blague !* », s'est exclamé Zabou Breitman, avant qu'un dernier acheteur n'enchérisse de 10.000 € : Alaor Pereira Lino, l'associé brésilien du duo Anima Vinum (Meursault). 360.000 € auxquels vient s'ajouter un don supplémentaire de 100.000 € par Francine Picard (maison Michel Picard, à Chassagne-Montrachet). Ces 460.000 € seront répartis entre *Médecins sans Frontières* et son programme de lutte contre les maladies tropicales négligées et *Global Gift Foundation*, fondée par l'Espagnole Maria Bravo pour venir en aide aux enfants et à leur famille en risque de vulnérabilité ou d'exclusion.

ENTREPRISES

ESS : première sur l'emploi en BFC face au privé

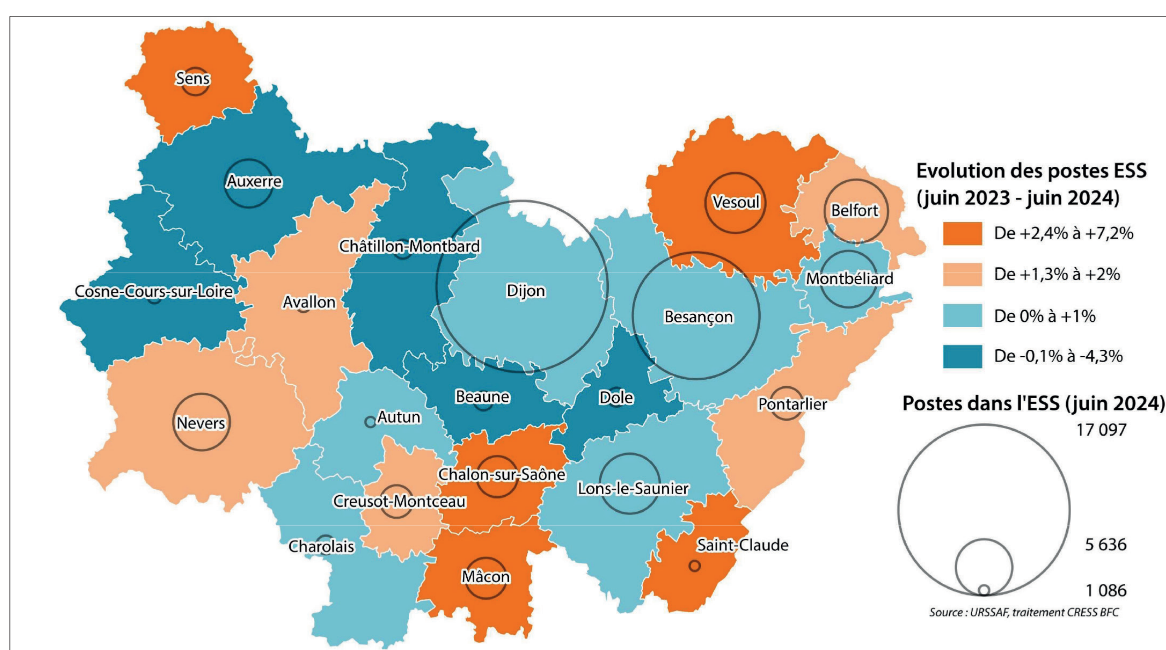
Région BFC. Mercredi 13 novembre, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire BFC ainsi que les Urssaf Bourgogne et Franche-Comté présentaient, à Dijon, leur note de conjoncture conjointe sur l'Économie sociale et solidaire en Bourgogne Franche-Comté.



À fin juin 2024, la Bourgogne Franche-Comté comptait 6.980 établissements employeurs relevant du champ de l'Économie sociale et solidaire (ESS) dans le privé hors agriculture. « *Cela représente 93.550 salariés, soit 14 % des effectifs du secteur privé de la région*, détaille Isabelle Wehr, responsable du service statistiques de l'Urssaf Franche-Comté. *Ces travailleurs de l'ESS de BFC sont pour 70 % des femmes (contre 42 % dans le privé classique) et sont plus âgés en moyenne que dans le privé hors ESS (58 % ont entre 30 et 54 ans, contre 59 % dans le privé hors ESS)* ».

UNE CROISSANCE DE L'ESS PORTÉE PAR L'ALTERNANCE

Huit grands secteurs représentent 80 % de l'emploi régional dans l'ESS avec deux mastodontes que sont l'hébergement médico-social (22 %) et l'action sociale sans hébergement (13 %). Côté contrats, le CDI reste plébicité dans l'ESS avec 11 % des offres contre 4 % dans le privé lucratif. « *Sur un an (juin 2023 à juin 2024), l'emploi dans l'ESS en région a progressé de 1,12 % contre 1,08 % en France avec une hausse des postes constatés dans la majorité des secteurs (+480 postes dans l'hébergement médico-social, +160 postes dans les activités pour la santé et +150 postes dans l'enseignement). Depuis la crise sanitaire (comparaison juin 2019 – juin 2024), l'ESS a gagné 3.740 postes, dont 1.000 entre juin 2023 et juin 2024*, précise Jeanne-Clémence Andrey, responsable du service statistiques de l'Urssaf Bourgogne. *Cette croissance est principalement soutenue par la montée en puissance de l'alternance dans l'ESS : environ 3.000 alternants ont intégré l'ESS à fin juin 2024 (contre 1.200 en 2019)* ». « *En comparant l'évolution l'ESS au reste de l'économie privée, il apparaît qu'au niveau régional, l'ESS fait "mieux" en termes d'emploi que le privé lucratif (+0,5 % pour l'ESS en région contre -0,1 % pour l'économie privée hors ESS en 2023), la courbe de l'ESS restant toujours au-dessus de celle du privé lucratif de 2012 à 2023, alors que les courbes se croisent dès 2017 au niveau national, avec une économie privée lucrative globalement plus dynamique que l'ESS*, ajoute François Baulard, directeur de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress) BFC. *Ces chiffres globaux plutôt encourageants pour l'ESS régionale ne doivent pas masquer deux phénomènes : d'une part, c'est bien l'apprentissage qui permet à l'ESS d'afficher des taux de croissance positifs. De plus, avec ses +0,5 %, la Bourgogne Franche-Comté se situe en huitième position des régions de France métropolitaine concernant la croissance de l'emploi d'ESS en 2023. Cela constitue une nette amélioration par rapport à 2022, où notre région se classait en dernière position mais cela traduit également que la dynamique de créations d'emplois dans l'ESS reste faible en BFC. Par ailleurs, les difficultés structurelles en matière d'emploi dans certains secteurs d'activités sont toujours bien présentes, notamment au niveau de l'aide à domicile qui a perdu 1.750 postes (-18 %) entre juin 2023 et juin 2024* ».



Évolution de l'emploi dans l'ESS en Bourgogne Franche-Comté sur un an présente une grande disparité selon les départements. Ces tendances locales sont toutefois à prendre avec précaution, car elles dépendent parfois d'évolutions sectorielles dans des activités où des réorganisations ont lieu, notamment dans les secteurs de la santé et du médico-social. Ainsi, il s'agit parfois de structures qui rentrent dans le champ de l'ESS, et/ou qui le quittent, sans qu'il y ait une perte d'activité et d'emploi pour le territoire. *Crédit : Urssaf.*

L'AIDE À DOMICILE DÉCROCHE

Une tendance qui s'inscrit dans la durée puisque depuis 2010, cette activité a perdu 4.221 postes (lire aussi page 6). « *Ce secteur est confronté à un fort problème de recrutement avec plus de 800 postes qui restent vacants dans les associations et 10 % des demandes d'aide à domicile qui ne sont pas satisfaites*, abonde Lionel Matz, directeur de l'Urssaf Bourgogne. *Les raisons sont à chercher du côté des conditions de travail jugées plus difficiles et de la problématique des déplacements dans les zones rurales, là où les acteurs privés lucratifs sont moins présents. Le modèle économique est également en cause avec une rémunération du service proposé par ses structures trop faible pour garantir leur équilibre économique, ce qui se traduit par une baisse de l'activité et des emplois alors même que les besoins sont en forte croissance* ».

Frédéric Chevalier

L'économie sociale et solidaire qu'est-ce que c'est ?

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie sociale et solidaire (ESS) marque la reconnaissance législative « d'un mode d'entreprendre différent » générateur de richesses économiques et de réponses aux besoins sociaux et environnementaux.

L'ESS est présente dans tous les secteurs d'activité. Elle se définit par les principes de fonctionnement que partagent ces entreprises :

- un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices,
- une gouvernance démocratique,
- une gestion conforme aux principes suivants :

- les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise,

- les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées,

- en cas de liquidation ou, le cas échéant, en cas de dissolution, l'ensemble du boni de liquidation est redistribué à une autre entreprise de l'ESS.

Une ESS financée en BFC

Même si les entreprises de l'ESS se distinguent par leur gouvernance (coopératives, associations et mutuelles) ou leur objet (insertion des personnes, recyclage et réemploi du matériel, développement de projets équitables…), elles sont considérées avant tout comme des entreprises à part entière. Elles bénéficient donc, à ce titre, de tous les services de la région visant à soutenir l'activité économique, l'innovation et éventuellement l'export. Différents leviers d'action sont mobilisables à toutes les étapes de la vie de l'entreprise, comme un accompagnement spécifique lors de la création d'activité qui nécessite souvent plus de trésorerie ou lors du passage de caps importants lors d'un projet de développement. Une aide à l'emploi ou encore un soutien à l'investissement matériel complète l'offre des aides économiques. Le Conseil régional souhaite également favoriser la professionnalisation des acteurs de l'ESS grâce à la qualification des emplois et le décloisonnement de ce champ d'activité afin de l'ouvrir aux investisseurs. L'innovation occupe une place centrale dans l'ESS, notamment dans ses dimensions sociales et organisationnelles. La créativité est de mise pour les levées de fond, la gouvernance, les partenariats public-privé, la construction en réseau… À ce titre, la région encourage cette innovation par des financements individuels et/ou accordés à des structures partenaires relais, au bénéfice des initiatives des entreprises. Ainsi, en 2024, ce sont près de 10 M€ au total qui sont consacrés par la région à l'ESS.

Par ailleurs, sur la période 2023-2024 en Bourgogne Franche-Comté, la Banque des Territoires a mobilisé 1,1 M€ en soutien de l'écosystème de l'ESS, 2,4 M€ en investissement direct dans 11 projets à impact et 1,5 M€ en dotation des fonds locaux de France Active.

Yonne. **Dans le département icaunais, les dossiers d'agrivoltaïsme se multiplient sous le regard objectif et protecteur de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne.**

L'agrivoltaïsme va se développer dans l'Yonne



C'est dans la loi d'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER), sortie le 10 mars 2023, que la notion d'agrivoltaïsme est apparue. Cette technologie novatrice, alliant sur une même surface, agriculture et production d'électricité, à partir de panneaux solaires, devient de plus en plus une voie à emprunter puisqu'elle serait en mesure d'apporter des solutions concrètes face aux problématiques climatiques et aux besoins d'énergie. Cette approche se concrétise par une installation photovoltaïque au-dessus des cultures ou des zones d'élevage. Les différents types de projets existants (ombrières fixes, ombrières dynamiques, serres photovoltaïques, centrales au sol) offrent de nombreux avantages : protection contre les intempéries, optimisation de l'exposition au soleil tout en fournissant une ombre favorable aux cultures, maximisation de l'utilisation des terres agricoles, réduction de l'évaporation de l'eau, régulation de la température du sol, amélioration du bien-être animal par l'apport d'une ombre plus conséquente... Cela permet aussi un revenu supplémentaire régulier sur le long terme et une amélioration de l'activité agricole. Cependant, devant les questions, les inquiétudes et les réserves que peuvent poser ces nouvelles méthodes, un décret a été publié le 9 avril 2024 pour apporter un cadre clair et répondre aux principales interrogations.

DES PROJETS ÉMERGENT DANS L'YONNE

Selon les régions, l'agrivoltaïsme ne peut cependant pas être envisagé de la même manière. Il faut considérer presque « au cas par cas », les différents types de sols, de cultures ou d'élevages. Dans l'Yonne, l'agrivoltaïsme est encore peu visible, mais différents projets émergent. Emmanuel Jobard, responsable du département Territoires environnement terroirs (TET) à la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, à Auxerre, confirme effectivement que le département icaunais est « *particulièrement attractif pour les développeurs solaires. Nous estimons que 50 à 60 entreprises sillonnent le territoire pour faire émerger des projets de ce type. Deux dossiers ont été portés à notre connaissance à ce stade* ». Il précise également que l'intégration de l'agrivoltaïsme dans les pratiques agricoles doit, à l'instar du reste de l'hexagone, être parfaitement définie. Pour ce faire, un travail de concertation a été mené et une doctrine a été validée en septembre dernier. Les demandes futures devront répondre favorablement aux quatre axes qu'elle précise et garantir non seulement la réalité de l'agrivoltaïsme mais encore la protection du fermier, le partage de la valeur et la prise en charge du démantèlement. « *La Chambre d'Agriculture souhaite accompagner les projets le plus en amont possible et sur la totalité de son déploiement, dans le but d'éviter au maximum les effets délétères sur le tissu agricole de notre territoire*, souligne-t-il. *Nous souhaitons être partie prenante des discussions stratégiques, notamment en termes d'autoconsommation et de stockage, pour anticiper ces enjeux, continuer à soutenir et protéger le monde agricole qui en a plus que jamais besoin* ». Actuellement, des collectifs d'agriculteurs s'investissent dans le département. A titre d'exemple, six projets, regroupant au total quinze communes sont soutenus par l'entreprise Green Lighthouse Développement (GLHD), spécialisée dans ce domaine. Cinq dossiers sont en phase d'instruction et certains d'entre eux pourraient voir le jour dès 2026.



Yonne est l'un des départements de Bourgogne Franche-Comté qui s'intéresse le plus à l'agrovoltaïsme. *Crédit : DR.*

Virginie Rony

Doubs. **Fabricant de panneaux solaires, le chinois Das Solar a racheté la friche industrielle Faurecia pour installer, dès 2025, une gigafactory et ainsi initier un investissement global avoisinant 109 M€.**

Le chinois Das Solar prévoit d'investir 109 M€ à Mandeure



« *Das Solar cherchait une friche industrielle pour s'implanter en Europe sans avoir à construire. Nous avions des propositions en Allemagne, en Espagne et en France et Mandeure est au cœur de l'Europe* », explique Frédéric Barbier, représentant de Das Solar en Europe. En 2025, le fabricant de panneaux solaires chinois devrait installer son usine dans les 51.000 m² délaissés par Faurecia et rachetée pour 1,6 M€. Ce budget marque la première étape d'un projet plus ambitieux estimé à 109 M€. « *Le groupe vient avec ses sous-traitants chinois pour installer une filière complète de panneaux photovoltaïques qui n'existe pas en France.* » De la transformation du silicium en tranches ou wafer, jusqu'au cadre aluminium en passant par les films plastiques ou les câbles nécessaires, toute la chaine de production devrait s'installer à Mandeure.

DES EMPLOIS ET ENCORE DES EMPLOIS

Dans la future gigafactory de trois GWh, Das Solar ambitionne de produire environ cinq millions de panneaux par an. Le groupe entend également compléter cette première usine de deux autres : un site de cinq GWh dédiés aux cellules et un autre autour de la même puissance annuelle pour réaliser des panneaux. « *Das Solar a encore besoin d'environ 200.000 m² de friche et les aimerait, si possible, dans le Pays de Montbéliard Agglomération.* » Le premier site, qui viendra compléter les 14 usines de Chine, nécessitera environ 580 recrutements pour œuvrer sur les trois lignes de production envisagée. « *Notre projet global compte 2.500 emplois directs et un investissement d'environ 850 M€.* » Das Solar emploie actuellement 10.000 personnes en Chine.



L'ancienne friche Faurecia de Mandeure accueillera la production des panneaux photovoltaïques de Das Solar dès 2025. *Crédit:Time Prod - Julien Maillard.*

Nadège Hubert

en bref

Yonne

CORAK ET BATI'PAC DÉBARQUENT SUR LE SITE DE NICOLAS INDUSTRIE. À quelques jours d'intervalle, Yonne Équipement, présidée par François Boucher, a annoncé l'arrivée de deux nouvelles entreprises sur le site industriel « réaffecté » de 9 ha situé à Champs-sur-Yonne, pour lequel la société d'économie mixte (Sem) a injecté quelque 2,6 M€. Spécialisée dans l'accompagnement des acteurs du retail pour l'aménagement et l'équipement des points de vente depuis plus de 30 ans, Corak - originaire de Bailly-Romainvilliers (Seine-et-Marne) - a investi 500 m² d'espaces de stockage. « *Yonne Équipement est fière d'accueillir Corak, une entreprise exogène, afin de développer l'attractivité économique de notre territoire, le tout en soutenant l'industrie productive sur le territoire de l'Yonne.* » Quant à la seconde implantation, il s'agit de Bati'Pac - acteur de l'écoconstruction qui a développé une gamme de matériaux issus « *de carton du recyclage et recyclable* », baptisé Mon Alvéole Up. Celle-ci « *s'installera dans un bâtiment de 11.000 m² appartenant à Yonne Équipement. Nous sommes fiers de soutenir ce projet en parfaite adéquation avec nos valeurs. Cette nouvelle entreprise sera une véritable source d'emplois et d'innovation pour notre territoire.* »

Quelles seraient les meilleures recommandations de placements que vous pourriez faire ?

BANQUE POPULAIRE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ


JDP

Cette question a toujours la même importance pour le client d'une Banque Privée, mais il nous parait utile de positionner le contexte financier dans lequel le conseil se distille, en évitant à ce stade les imprudentes prédictions géopolitiques, si complexes.

Du côté des marchés, les actions domestiques ont progressé jusqu'à l'été, mais les nouvelles de la croissance chinoise ont touché des secteurs comme le luxe (sur-représenté au sein du CAC40) ; suivi par les tourments d'une industrie européenne, notamment automobile, qui peine à orienter sa route sereinement entre monde thermique ou électrique.

Si l'Europe patine, les valeurs de la première économie mondiale caracolent, surtout grâce à la « Tech », le Nasdaq affichant plus 25 % depuis le 1er janvier. Et l'élection incontestable de Donald Trump ne peut que galvaniser les États-Unis, au moins à court terme.

Les taux, eux, se calment en 2024 grâce à la baisse régulière de l'inflation. La BCE a déjà acté trois diminutions de ses principaux taux directeurs depuis juin, la Réserve Fédérale ne l'a fait qu'une fois en septembre, dans une économie américaine mieux portante que notre Europe. La BCE poursuivra sa politique en 2025, ce qui diminuera progressivement l'attractivité des supports « monétaires » et autres placements d'attente.

Les taux longs de marché – obligataires – fléchissent également, mais les actifs qui en dépendent, et nous pouvons penser ici aux fonds généraux des assureurs-vie, restent encore très pertinents, surtout combinés à d'autres supports éligibles (Unités de Compte).

Avant même de sélectionner une classe d'actifs, il est nécessaire de déterminer le support le plus adapté à vos besoins. **Pour les personnes physiques** cherchant à développer et diversifier leur patrimoine, il existe plusieurs solutions d'investissements. Le Plan d'Épargne en Actions (PEA) permet d'investir en bourse avec une fiscalité avantageuse sur les plus-values après cinq ans. Il s'adresse aux investisseurs souhaitant diversifier leur portefeuille tout en profitant d'une fiscalité allégée. Le contrat d'assurance-vie est un autre outil puissant qui offre à la fois des opportunités de placements dans divers supports financiers et des avantages successoraux. Il est utile pour répondre à différents objectifs patrimoniaux, tels que la transmission de patrimoine ou bien l'obtention de revenus complémentaires. Pour ceux qui désirent plus de souplesse, le contrat de capitalisation représente une alternative avec des avantages fiscaux similaires à l'assurance-vie en cas de vie, mais permettant une meilleure planification patrimoniale avec notamment la possibilité des réaliser des donations en démembrement. Enfin, le Plan d'Épargne Retraite (PER) est une solution conçue pour préparer l'avenir. Il offre la possibilité de bénéficier d'une incitation fiscale immédiate et garantit un complément de revenu à la retraite. Chacune de ces solutions a ses spécificités, et il convient de bien examiner lesquelles répondent le mieux à vos objectifs.

Les personnes morales peuvent également chercher à accroître leur patrimoine via des solutions d'investissements comme le contrat de capitalisation ou le compte-titres. Le premier permet aux entreprises de faire fructifier leur excédent de trésorerie dans un cadre fiscal avantageux et de gérer la volatilité des marchés en gardant le contrôle sur les rachats. Il est idéal pour les sociétés qui souhaitent maîtriser leur imposition tout en accroissant leur capital. Quant au compte-titres, il s'agit d'une solution versatile offrant la possibilité d'investir dans une large gamme d'actifs financiers, des actions aux obligations en passant par des parts de fonds tel que les sicav ou fonds communs de placement. Les entreprises peuvent diversifier leur portefeuille en fonction de leur profil de risque et de leurs objectifs de rendement. Ce support permet une gestion active du patrimoine et constitue un outil pour assurer la croissance de l'entreprise à long terme. Il est essentiel d'adopter une stratégie d'investissement bien réfléchie pour maximiser les rendements tout en respectant le profil de risque fixé à l'origine.

En guise d'exemple, nous pourrions étudier le cas de M. Dupont, 55 ans, divorcé, trois enfants. Un patrimoine immobilier déjà constitué d'un montant de 1.000.000 € (résidence principale, résidence secondaire et locative). Cession de son actif professionnel réalisée pour un montant de 1.850.000 € déduit de tout frais et taxation.

M. Dupont souhaite travailler cette somme au mieux en respectant un couple rendement/risque intéressant. Protéger ses enfants est un aspect important et il aimerait avoir quelques revenus complémentaires. Il nous informe également qu'il souhaiterait réduire son imposition (TMI de 41 %).

Une approche pourrait être la suivante :

- Des liquidités afin d'assurer une souplesse immédiate - sicav monétaire et livrets : 100.000 €.
- Versement sur PER : 50.000 € permettant une réduction de son imposition de 20.500 € sur l'année en cours.
- 500.000 € placés sur un compte-titres : répartition avec plusieurs produits structurés sur mesure (sous-jacent taux et actions).
- 1.200.000 € sur des contrats d'assurance-vie et capitalisation avec la répartition suivante : 40 à 50 % fonds en euros (rentabilité d'environ 5% brut par an* avec bonus pour 2025 et 2026) et le restant en diversification unités de compte réparti en produits structurés et OPC obligataires. Cette diversification permettra une décorrélation et un rendement complémentaire au sein du contrat.

Nous soulignerons que cette assurance-vie, bien que bénéficiant d'abattements lors du décès (152.500 € par bénéficiaire pour les versements effectués avant 70 ans), est avant tout un contrat que l'on utilise de son vivant. Afin de respecter le cahier des charges sur la recherche d'un complément de revenus, nous pourrions envisager des retraits tant sur ce contrat que sur le contrat de capitalisation, et ce, dès la première année.

En effet, lorsqu'un retrait est effectué, celui-ci se répartit en deux quotes-parts : une partie de capital et une partie d'intérêt. Seule cette dernière sera fiscalisée. Cela permettra à M. Dupont de payer un minimum d'imposition sur ce retrait et ne pas avoir à attendre les fameux « 8 ans ». En comparaison, le compte-titres ne lui permet pas cet avantage puisqu'il serait imposé dès le 1er euro ; en contrepartie, il permet une diversification accrue.

Pour conclure, il est toujours difficile de répondre simplement à la sollicitation du « meilleur placement », tant celui-ci doit rester une réponse personnalisée en fonction d'une approche patrimoniale globale, qui relève aussi de sujets civils (régimes d'union, cadres d'investissement, donations - transmission, organisation des sphères privées et professionnelles…).

Mais si nous ne devions retenir qu'une solution financière parmi celles existantes, il est sûr que le contrat d'assurance-vie, et ses cousins - contrat de capitalisation, PER - serait encore le meilleur « couteau suisse » des placements offrant, à lui seul, la possibilité de percevoir des revenus complémentaires faiblement fiscalisés tout en étant un excellent outil de transmission du patrimoine.

◆ **voir conditions de l'assureur en vigueur au moment de la souscription.*

Par Fabien Perraudin, Jonas Reniaud et Florian Raoul, ingénieurs patrimoniaux à la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

COLLECTIVITÉS

184.305 € de subvention pour une halte fluviale icaunaise

Yonne. Un projet totalement remanié a été validé pour pouvoir réaménager la halte fluviale Bazarnes-Cravant. Et il est plutôt original, puisqu'un Office de Tourisme flottant devrait voir le jour courant 2025.



Les élus du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté ont voté, lors de la commission permanente du 27 septembre à Dijon, les aides qui vont être réparties sur l'ensemble du territoire. Parmi les 62,7 M€, la Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs (3CVT) va recevoir une subvention de 184 305 € pour l'aménagement de la halte fluviale Bazarnes-Cravant, sur le Canal du Nivernais. Ce montant intervient dans le cadre du développement de l'itinérance et de la valorisation touristique des voies navigables. Le Canal du Nivernais est un réel joyau de 175 km de long, serpentant la Bourgogne et joignant l'Yonne à la Loire à travers ses 116 écluses. Il côtoie le Parc du Morvan et le vignoble auxerrois et attire chaque saison des milliers de visiteurs et de riverains, amateurs de tourisme fluvial, d'escapades en camping-car ou de balades le long de la véloroute. Depuis plusieurs années, un projet d'envergure a été décidé pour moderniser la halte fluviale Bazarnes-Cravant. Des travaux de réaménagement ont commencé. Il était également prévu de reconstruire un Bureau d'informations touristiques « *en dur* », moderne et à l'identique de ce qui existait déjà. « *Cela n'a pas pu être réalisé. Nous avons appris que nous nous trouvions désormais en zone inondable. Il a fallu complètement repenser le projet* », indique Marie-José Vaillant, présidente de l'OT et 5e vice-présidente Tourisme et Communication de la 3CVT.

UNE ANTENNE TOURISTIQUE FLOTTANTE ET ÉCOLOGIQUE

Après des mois de réflexion, un projet encore plus attractif, écologique et novateur a été envisagé et retenu. Les travaux ont bel et bien repris sur place et le nouveau visage de la halte Bazarnes-Cravant devrait voir le jour, courant 2025. « *Nous avons fait évoluer ce dossier et nous avons innové*, reprend Marie-José Vaillant. Lorsque *la Direction départementale des territoires (DDT) nous a appris que nous ne pouvions plus bâtir une antenne touristique sur la terre ferme, on a dû tout revoir. Finalement, on a eu l'idée de créer un Office de Tourisme flottant. Et c'est une première pour nous* ! » Ainsi, un bateau OT actuellement construit par une entreprise spécialisée sera prochainement installé à la halte. Entièrement autonome, il disposera notamment d'une mini station d'épuration pouvant récupérer l'eau du canal pour la purifier et de panneaux photovoltaïques. Parallèlement, une nouvelle aire pour les camping-cars sera aménagée et l'ensemble harmonisé.

TRAVAILLER CONJOINTEMENT

La rénovation de la halte fluviale Bazarnes-Cravant est le fruit du travail conjoint entre la 3CVT qui affiche l'ambition de faire du tourisme une véritable ressource économique du territoire, et l'Office de Tourisme Chablis, Cure, Yonne et Tonnerrois qui n'a eu de cesse ces dernières années de se professionnaliser pour accroître son activité touristique. Ils disposent tous deux de tous les moyens pour travailler conjointement et pour développer les équipements touristiques qui permettront in fine un accueil idéal pour donner envie aux visiteurs de rester encore plus sur place. Cette subvention allouée par le Conseil régional de BFC, permettra aux deux structures de finaliser un projet unique en son genre. « *Nous avons tous un intérêt commun à ce que le tourisme se développe. Cela demande du temps, de l'énergie et de la volonté. Mais cela en vaut la peine et nous y parvenons* », assure Marie-José Vaillant.

Virginie Rony





Les travaux ont repris sur la halte fluviale Bazarnes-Cravant. *Crédit : JDP.*

Côte-d'Or. **Laurent Saint-Martin, ministre chargé du Budget et des Comptes publics était à Dijon vendredi 22 novembre où il s'est rendu à l'Urssaf Bourgogne et à la direction régionale des douanes.**

« Pas de consigne aux parlementaires »



En marge de sa visite à l'Urssaf de Dijon, où les services lui ont présenté l'accompagnement et le service aux usagers ainsi que les dispositifs de contrôle pour sécuriser le financement de la sécurité sociale et la juste concurrence entre les entreprises, le ministre chargé du Budget et des Comptes publics s'est exprimé, dans un contexte national particulièrement tendu…

◆ ***Le Journal du Palais*. Qu'avez-vous retiré de vos échanges avec les différents services de l'Urssaf Bourgogne ?**

◆ **Laurent Saint-Martin.** J'ai eu la confirmation que c'était une très belle administration à la fois force de conseil mais aussi force de contrôle. Je crois énormément et depuis de très nombreuses années dans la capacité des services publics à la fois à être transparents, dans un dialogue de confiance avec les usagers que ce soit dans des problématiques sociales ou fiscales ou d'autres problématiques administratives. On est dans un pays où on a besoin de mieux faire connaître à l'ensemble des usagers que les services publics sont là pour eux. On gagne le consentement à l'impôt, à la cotisation, à tous les types de prélèvements quand on se sent en confiance et accompagnés. Le corollaire, c'est qu'on ne peut être dans une société de confiance s'il n'y a pas du contrôle et une lutte contre la fraude absolument intraitables. Nos concitoyens ne peuvent pas accepter que la fraude puisse prospérer dans notre pays quand eux sont dans les règles. Je crois que c'est ce que nous faisons au niveau du gouvernement en continuant à investir dans des services publics de proximité, dans la capacité d'être toujours force de conseils - les maisons France Services en sont un exemple le plus parlant – et en même temps en investissant contre les fraudes pour qu'aucun de nos concitoyens ne puissent se dire que dans ce pays, le crime puisse payer.

◆ **Comment dans le contexte national (un projet de loi de finances toujours en discussion et la menace d'une motion de censure, Ndlr), le ministre du Budget et des Comptes publics peut-il travailler ?**

◆ En allant au contact de ceux qui travaillent tous les jours au service des Français. On est en ce moment dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale au Sénat et pendant que le gouvernement et le Sénat continuent à travailler sur le texte, il est important aussi d'aller voir le terrain. C'est probablement l'illustration la plus concrète qui permette de mieux proposer quand on est un gouvernement et de mieux légiférer quand on est parlementaire. Parfois être « trop en chambre », au sens propre du terme, ça vous empêche de voir comment ça se passe sur le terrain. Même quand on est en pleine période budgétaire, quand on est ministre des comptes publics c'est important d'être sur le terrain… quand on peut ! Je n'ai pas beaucoup de sorties je vous l'accorde, mais quand j'ai une autorisation je la prends.


Laurent Saint-Martin, ministre chargé du Budget et des Comptes publics à son arrivée devant les locaux de l'Urssaf Bourgogne. Derrière lui, Amelle Ghayou, secrétaire générale adjointe à la préfecture de BFC. *Crédit : JDP.*

◆ **Il y a des divergences entre le ministre de l'Économie et le Premier ministre, notamment sur les exonérations aux entreprises… Comment vous positionnez vous, sachant qu'il y a cette perspective d'une motion de censure ?**

◆ Le Premier ministre l'a dit dès le premier jour : ce texte est perfectible. Rendre perfectible un texte, c'est simplement respecter la base des institutions ! Le gouvernement propose, il y a du débat, même au sein du gouvernement, ce n'est pas un gros mot qu'il puisse y avoir des sensibilités différentes quand on créé un gouvernement de coalition. Je trouve ça sain. Après il y a un débat avec le Parlement qui lui-même amende et modifie. Je lis beaucoup d'articles évoquant l'évolution du texte comme si c'était un problème… mais si on ne veut pas d'évolution du texte, il faut changer de régime ! Concernant les propos du ministre de l'Économie, et ça vaut aussi certain nombre de membres du gouvernement, on a toujours dit qu'on était vigilant sur la notion du coût du travail. Je l'ai dit moi-même depuis plusieurs semaines. La question est de savoir quel équilibre on peut trouver, entre la protection du travail et de l'emploi dans notre pays, de la politique de l'offre qui a fait ses preuves ces dernières années et le redressement des comptes qui est un impératif. C'est ce compromis là qu'il nous faut trouver et ce dans les prochains jours, parce qu'il y a une commission mixte paritaire mercredi prochain (le 27 novembre, cette CMP examine le projet de loi de financement de la sécurité sociale, Ndlr) qui démontrera, je l'espère, la volonté des députés et des sénateurs de trouver ce compromis. Sur le fond, que ce budget soit un budget de redressement des comptes publics mais qui protège l'activité, l'offre, la croissance et l'emploi, je crois qu'on est tous d'accord là-dessus.

◆ **Êtes-vous confiant quant à l'issue de cette CMP ?**

◆ Je n'ai pas de consigne à donner aux parlementaires ! Quand je l'étais, je détestais que le pouvoir exécutif me dise ce qu'il fallait faire, donc je ne le ferai certainement pas. Par contre, j'ai confiance en eux pour aboutir à un texte de compromis : je crois que ce serait un signal fort adressé au pays dans un moment où les Français ont besoin d'être rassurés sur l'avenir de ce budget, où on a besoin aussi de montrer que le parlement dans son ensemble travaille à leur service et pour leur avenir, en responsabilité, avec le redressement des comptes publics comme priorité. Je pense qu'il y a une possibilité que cela advienne dès cette CMP. Si ça n'était pas le cas, il y aura une nouvelle lecture !

Propos recueillis par Emmanuelle de Jesus

Yonne. **La nouvelle cuisine centrale de Délisens sera opérationnelle le mois prochain dans la zone industrielle des Vauguillettes, à Sens.**

Délisens voit beaucoup plus grand



Depuis sa création, il y a cinq ans, le « laboratoire traiteur » a connu une croissance annuelle de 20 % jusqu'à atteindre un chiffre d'affaires de plus de 3 M€ en 2022. Afin de poursuivre sur cette dynamique, « *nous avions besoin de changer d'endroit puisque nous étions trop à l'étroit*, explique Alain Balandreaud, Pdg de Délisens. *Il était, par ailleurs, nécessaire d'augmenter la qualité et la quantité des repas produits* ». La nécessité de construire une nouvelle infrastructure plus grande et plus moderne s'est donc fait ressentir.

Pour mener à bien ce projet et trouver les financements nécessaires, l'entreprise sénonaise s'est rapprochée de Yonne Équipement, société d'économie mixte (Sem), qui s'est chargée de l'ingénierie financière - l'acquisition du terrain de plus d'un hectare auprès de la communauté d'agglomération du Grand Sénonais - et la construction du bâtiment, selon un cahier des charges précis.


Livré nu, le bâtiment de 2.000 m2 devra être aménagé par la suite. *Crédit : Delisens.*

Dans quelques semaines et après un an de travaux, ce chantier de 4 M€ va donc s'achever. Livré nu, le bâtiment de 2.000 m² devra être aménagé par la suite. « *En accord avec Yonne Équipement, notre choix s'est porté prioritairement sur des entreprises locales* », se réjouit Alain Balandreaud. Cette future cuisine centrale sera composée, notamment, d'une légumerie et de bureaux.

VERS LA CRÉATION DE NOUVEAUX PRODUITS

Grâce à cette nouvelle infrastructure, Délisens entend passer un cap. La surface des locaux a, en effet, été multipliée par quatre et sa production de repas destinée au service de livraison à domicile Les Menus Services - entité dirigée elle aussi par Alain Balandreaud - doit rapidement passer de 2.000 à 5.000 repas par jour. « *Actuellement nous n'avons pas la place pour fabriquer nous-mêmes certains produits, nous sommes obligés de les acheter déjà préparés. Mais avec cette nouvelle cuisine centrale, nous serons dans la capacité de les confectionner en interne* », affirme-t-il. *Nous allons pouvoir aussi développer de nouvelles gammes de produits et offrir de meilleures conditions de travail* ». L'équipe de 20 personnes devrait considérablement s'étoffer avec le recrutement, à terme, de 25 nouveaux collaborateurs.

Enzo Beaudet

en bref

Yonne

LES VÉHICULES D'AUXR_M LE BUS VICTIMES D'INCIDENTS TECHNIQUES, LE PERSONNEL VICTIMES DE VIOLENCE. Délégataire de service public (DSP) de transport collectif de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois depuis le 2 septembre, Keolis connaît des débuts difficiles dans l'Yonne. « *Depuis plusieurs jours désormais, de nombreux services ne sont pas assurés en raison d'un grand nombre d'avaries sur nos véhicules thermiques. De plus, nous sommes dans l'incapacité de faire les pleins en hydrogène, immobilisant des véhicules supplémentaires* », écrit la direction d'AuxR_M le bus dans un communiqué en date du 13 novembre. L'opérateur auxerrois promet de revoir rapidement son organisation pour répondre au mieux aux attentes de ses usagers et d'optimiser sa communication. « *Notre personnel en première ligne, les conducteurs et les chargées de clientèle ne sont pas responsables de cette situation. Cependant, depuis plusieurs semaines, ils ou elles sont victimes d'actes de violences verbales ou physiques. La colère ne peut justifier ces actes…* », conclut Keolis qui appelle sa clientèle à faire preuve de bienveillance avec ses collaborateurs.

Yonne. Pour inciter des collectifs d'habitants à monter un projet, à le présenter et à le réaliser, le Fonds de participation des habitants (FPH) est une solution envisageable.

Un Fonds de participation des habitants de 10.000 € à Joigny



Depuis septembre 2024, il est possible de candidater au Fonds de participation des Habitants (FPH) à Joigny (89). Voté à l'unanimité au conseil municipal du 10 juillet dernier, il est doté d'un montant de 10.000 €, subventionné à hauteur de 4.500€ par l'État. Sur ce budget, 5.000 € seront attribués au quartier de la Madeleine (Quartier prioritaire de la ville), et l'autre moitié sur le reste de la commune. Soutenu par la préfecture de l'Yonne, l'agence nationale de la cohésion des territoires, quartiers 2030 et la ville de Joigny, le FPH s'adresse ainsi au plus grand nombre pour permettre à différents collectifs, composés d'au moins trois membres et ayant des projets à défendre, de pouvoir être aidés à hauteur de 1.000 € au maximum. C'est en 1990 que les tous premiers FPH voient le jour, de manière expérimentale, dans la région Nord-Pas- de-Calais. Ayant fait leurs preuves, ils sont généralisés dans toutes les régions à partir de 1998, intégrés à une circulaire d'incitation à leur mise en œuvre adressée aux préfets par le ministre délégué à la ville, Claude Bartolone, le 25 avril 2000. Toute collectivité dotée d'un contrat de ville a la possibilité de générer un FPH. Ce dispositif administratif et financier, instauré par le Gouvernement pour donner des moyens d'agir aux habitants dans le cadre de la gouvernance du contrat de ville a, au fil des ans, évolué mais sans jamais perdre de vue son but premier : financer des projets de manière plus souple et plus rapidement.

CRÉER DES DYNAMIQUES PLURIELLES

Pour bénéficier du FPH, les Joviniens sont d'ores-et-déjà invités à s'inscrire en remplissant une fiche-projet et en la renvoyant par mail accompagnée des devis, justificatifs et du dossier de leurs projets. Un comité d'attribution, composé d'élus et de divers représentants locaux, rencontrera, après réception des documents et dans un délai de deux mois, les porteurs des actions. La réponse sur l'acceptation du dossier et le montant alloué seront donnés à la suite de l'entretien. Les lauréats auront alors six mois pour mettre en place leurs idées. Les factures, quant à elles seront directement réglées par la ville auprès des prestataires. Cet outil au service de la participation citoyenne, voulu majoritairement pour renforcer les échanges, se rencontrer, impliquer le plus grand nombre, créer des dynamiques plurielles, permettra ainsi la mise en place d'actions diverses qui s'illustreront à travers de nombreuses thématiques : animation et événementiel (concert, fête de quartier), cadre de vie et environnement pour permettre, par exemple, la création d'un jardin partagé, la culture, le sport, les loisirs (sortie, spectacle, tournois...), solidarité (repas solidaire, action caritative...).

Virginie Rony



Le Fonds de participation des habitants permettra à différents collectifs Joviniens d'organiser par exemple, un tournoi de foot, de créer un jardin partagé, de proposer un concert ou une action caritative…Les inscriptions sont ouvertes. *Crédit : DR.*

Côte-d'Or. **Mercredi 20 novembre, un groupe d'étudiants et d'enseignants-chercheurs de l'université de Bourgogne a numérisé en 3D les grottes de Bèze.**

Les grottes de Bèze passées au scanner



Aménagées pour des visites touristiques depuis 1972, les grottes de Bèze, au nord de la Côte-d'Or constituent un patrimoine naturel précieux qui attire près de 30.000 visiteurs par an. Mercredi 20 novembre, ce n'était pas des touristes qui ont investi les lieux pour la journée, mais un groupe de chercheurs et 13 étudiants en Master 1 de géologie Sédimentologie, Paléontologie, Géochimie, Géoressources (SP2G) de l'UFR Sciences Vie, Terre et Environnement (laboratoire CNRS Biogéosciences) de l'université de Bourgogne venu entièrement numérisées en 3D par diverses techniques (photogrammétrie, scanner de surface, Lidar dynamique terrestre) la partie aménagée de la cavité et les traces fossiles qu'elle contient. Leurs objectifs : mieux comprendre la formation de cette cavité, révéler les secrets géologiques et paléontologiques de la rivière souterraine de Bèze mais aussi offrir aux étudiants un apprentissage immersif unique. Les documents produits serviront également aux gestionnaires de la grotte aménagée lors de la mise en place de visites thématiques.





Christophe Durlet équipé du lidar scanne la grotte de Bèze et notamment les empreintes énigmatiques présentes au plafond. 13 étudiants en géologie de l'université de Bourgogne participaient à cette sortie autant pédagogique que scientifique. *Crédit : JDP.*

ÉNIGME AU PLAFOND

Parmi les cibles à scanner retenues par cette expédition autant pédagogique que scientifique, des fossiles marins qui vivaient dans la région il y a environ 150 millions d'années (dont un grand reptile marin), les ossements de grands mammifères charriés bien plus tard par la rivière souterraine au cours du Quaternaire ou encore des inscriptions très dégradées (donc peu lisibles) gravées dans la roche, peut-être par des carriers du 19e siècle…

Mais ce qui intrigue le plus l'enseignant-chercheur de l'uB, Christophe Durlet, se sont les énigmatiques traces fossiles récemment détectées au plafond de la grotte : « *C'est la première fois que l'on les étudie. C'est une vraie enquête que l'on soumet aux étudiants quant à leur nature. S'agit-il de formations géologiques ou de traces biologiques, peut-être celles d'un imposant animal aquatique qui aurait frotté le fond marin, il y a 150 millions d'années ou encore de traces d'invertébrés de type mollusque…* », s'enthousiasme le scientifique qui conclut : « *J'étais venu pour une opération pédagogique avec mes étudiants, pour leur montrer tout l'intérêt d'utiliser telle ou telle méthode dans leurs travaux futurs mais il est évident qu'il faudra aller plus loin et revenir au printemps* ».

Frédéric Chevalier



Opinions

Mercosur : Non à la fragilisation du monde rural et de ses éleveurs

Michel Fournier, président de l'Association des maires ruraux de France
Bruno Bethenod, président de l'Association des maires ruraux de la Côte-d'Or

L'Association des maires ruraux de France et ses associations départementales comme celle de Côte d'Or ont été sensibilisées dans de nombreux territoires par des éleveurs qui s'inquiètent du sort de leur activité économique en marge des échanges sur le Mercosur. La qualité alimentaire de la production agricole française ne doit pas être fragilisée par des accords qui mettraient nos agriculteurs dans une position difficile vis-à-vis d'un modèle économique déjà largement impacté. De plus, cet accord risque d'altérer la qualité alimentaire en raison d'intrants autorisés par d'autres pays, quand la réglementation européenne les interdit.

Le tout avec un impact sur la santé et l'alimentation dans nos assiettes et plus particulièrement nos cantines. Cette concurrence déloyale vis-à-vis de nos éleveurs via des accords internationaux impactent directement le développement économique des territoires ruraux français.

Or, quasiment rien de ce qui avait engendré une contestation agricole, trace d'un réel désarroi, n'a aujourd'hui été traité sur le fond. Les élus ruraux qui côtoient, et administrent aussi ces populations, sont aujourd'hui inquiets de la perspective de l'impact de l'accord de libre-échange du Mercosur. La colère du monde rural gronde à nouveau et les Maires ruraux sont et seront solidaires de ces acteurs économiques clés de nos campagnes. À cela s'ajoutent des décisions scandaleuses comme l'arrêt de la collecte du lait par la société Lactalis, d'ici deux ans pour de nombreux éleveurs. Plus qu'une procédure cavalière, elle fait fi des obligations liées à tout élevage, preuve d'une coupable méconnaissance de l'élevage.

Pour toutes ces raisons, L'Association des maires ruraux de France avec ces associations départementales comme la Côte d'Or appellent l'ensemble des parlementaires et des responsables politiques français, le Premier ministre et le Président de la République, à ne pas ouvrir une brèche supplémentaire qui fragiliserait la vie de nos territoires ruraux.

Le regard de Faro



Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

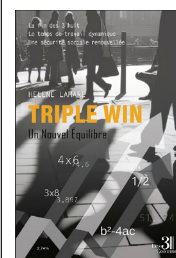
Terrain d'entente



Bravant les intempéries, la vigilance orange et les retards de train, Laurent Saint-Martin, le ministre du Budget et des Comptes publics, était vendredi 22 novembre à Dijon, où il a visité l'Urssaf Bourgogne et la direction régionale des douanes. Entre autres découvertes, Laurent Saint-Martin a pu assister en direct live à une démonstration de ciblage, par un inspecteur de la lutte contre le travail illégal, d'une entreprise dont le montage, les multiples déclarations sociales, la présence d'un même individu dans une myriade de sociétés sous des statuts divers, la connaissance d'un ancien redressement et autres joyeusetés prédisposaient ladite entreprise à être repérée par l'IA qui a droit de cité administratif au sein des services. « *Il va se passer quoi pour celle-ci ?* », s'enquiert le ministre. « *Oh, très sûrement un contrôle* », lui répond, la mine gourmande, un responsable du recouvrement. J'imagine les tergiversations entre les services pour trouver la perle rare, la quintessence du candidat au contrôle, la planche la plus pourrie possible, histoire d'en mettre plein les yeux au ministre qui, impressionné mais néanmoins membre du gouvernement (et donc susceptible, si une motion de censure n'est pas venue d'ici là, de garder son bureau à Bercy) poursuit : « *Et qu'est-ce que vous voudriez pour améliorer encore le service ?* » Alors là. Melchior, Gaspard et Balthazar auraient fait une apparition dans la pièce que l'enthousiasme n'aurait pas été plus intense, alors qu'en chœur, on lui répondait que croiser les leviers fiscal et social mettrait des données dans l'IA et donc de l'huile dans les rouages. « *Une piste de réforme* », conclut Laurent Saint-Martin qui, de toute évidence, n'a pas envie d'une motion de censure pour son Noël. On le comprend. On comprend aussi pourquoi, dans ce contexte plus que tendu (*lire page 9*), il s'échappe sur le terrain dès qu'il le peut, intempéries ou pas. Et on se dit qu'une tempête de neige, et un train en retard, ce n'est finalement pas grand-chose pour qui est assis sur un siège éjectable et se mange les vociférations de l'Assemblée nationale depuis des semaines…

Le coin bouquins

TRIPLE WIN, UN NOUVEL ÉQUILIBRE



En s'inspirant des remarques d'Emmanuel Hirsh, l'autrice dévoile comment la crise a exacerbé les failles de notre système, entraînant un cercle vicieux « perdant », « perdant », « perdant » entre entreprises, État et employés. En s'appuyant sur les études de l'Institut Sapiens et de l'observatoire de l'absentéisme d'Axa, ainsi que les rapports de la Coure des Comptes Hélène Lamare présente un nouveau modèle, le « Triple Win » pour transformer l'actuel en une dynamique « gagnant, gagnant, gagnant », où chaque acteur tire profit d'une organisation du travail plus humaine et équilibrée. Ce n'est pas seulement une lecture essentielle pour comprendre les défis actuels, mais un manifeste pour bâtir une société plus juste et durable, sans compromettre les services publics ni alourdir la dette nationale.

♦ *Éditions Les 3 colonnes, 168 pages, 16 €.*

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Annonces légales

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte

Actulegales.fr **L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr**

Appel d'offres

ars
Agence Régionale de Santé
Bourgogne-Franche-Comté

ARS Bourgogne-Franche-Comté

Avis d'appel à la concurrence pour les besoins de L'AGENCE REGIONAL DE SANTE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Publicité supplémentaire à celle publiée sur le profil acheteur

1. DENOMINATION ET ADRESSE DE L'ACHETEUR : ARS Bourgogne -Franche-Comté - Le Diapason - 2 Place des Savoirs, CS 73535 - 21035 DIJON CEDEX.
PROFIL ACHETEUR : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome
2. OBJET DU MARCHE : Consultation en vue de l'évaluation de 3 projets financés au titre du Fonds d'Intervention Régional en Bourgogne Franche-Comté - Marché N°ARSBFC-2024-14
3. DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES PLIS : Mercredi 11 décembre 2024 à 12h.
4. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : Mercredi 20 novembre 2023.
L2405662

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON
Directeur : Jacques STAKLIN
Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS
Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET - Killian ROBLOT

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Commune de FLEUREY SUR OUCHE

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE L'AMI : Commune de FLEUREY SUR OUCHE, 1 bis rue du Sophora - 21410 FLEUREY SUR OUCHE - 03.80.76.07.47 - contact@fleureysurouche.fr
SIRET : 21210273500017
2. TYPE DE PROCÉDURE : Appel à Manifestation d'Intérêt
3. OBJET : Mise à disposition d'une partie d'un terrain communal pour l'installation d'un stockage électrique par batteries.
4. MODALITÉS D'OBTENTION DES DOSSIERS : Téléchargement sur la plateforme https://www.marches-securises.fr
5. DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES : Vendredi 10 janvier 2025 à 12h00.
L2405663

Procédures adaptées

MAIRIE DE FLEUREY SUR OUCHE

Marché public de travaux à procédure adaptée

1. Pouvoir adjudicateur : MAIRIE DE FLEUREY SUR OUCHE, représentée par Monsieur Philippe ALGRAIN, Maire, MAIRIE - 1 bis rue du Sophora - 21410 FLEUREY SUR OUCHE. Tél. : 03.80.76.07.47 / contact@fleureysurouche.fr
2. Lieu d'exécution : Commune de FLEUREY SUR OUCHE. Une visite sur site obligatoire est imposée aux candidats.
3.Objet du MAPA : REQUALIFICATION DE LA TRAVERSEE DE FLEUREY-SUR-OUCHE (ABORDS RD104)
Répartition en 2 lots :
Lot 1 : Terrassements / Fonds de formes et structures / Réseaux / Bordures / Enrobés
Lot 2 : Revêtements modulaires / Sables stabilisés / Maçonneries / Espaces verts / Mobilier urbain
4. Procédure de passation : Marché public à procédure adaptée ouverte en application de l'article R. 2123-1, 1° du Code de la Commande Publique.
5. Type de marché : Marché public de travaux.
6. Caractéristiques principales :
Le marché est divisé en prestations selon 2 lots comme suit :
Nature et étendue des travaux Lot 1 :
1 Tranche ferme + 2 Tranches Optionnelles comprenant :
- Terrassement et structures
- Réseaux
- Revêtements de sols y compris chaussée départementale (Enrobé noir et enrobé clair) / Bordures voirie et stationnements
- Signalisation verticale et horizontale
Nature et étendue des travaux Lot 2 :
1 Tranche ferme + 2 Tranches Optionnelles comprenant :
- Revêtements de sols (pavages joints sable et joints gazon/sable stabilisé)
- Bordures / voliges bois / emmarchement / pavés / murets (Maçonneries)
- Préparation du sol avant plantations : environ 2 000 m² (1000 m² gazon et 1000 m² massifs)
- Plantation arbres : environ 28 Unités
- Plantation des arbustes, vivaces, tapissantes : environ 5 400 Unités
- Travaux de parachèvement
- Travaux de confortement
- Garantie de reprise des végétaux
- Serrureries/Mobilier urbain/Bacs (bordures hautes bois et acier, reprises descentes de caves, grilles, divers)
7. Acceptation de variantes : NON.
8. Délais de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.
9. Délais d'exécution : Les délais d'exécution des prestations sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent être changés.
10. Date prévisionnelle de commencement des travaux : avril 2025.
11. Retrait du dossier de consultation : Dossier à télécharger sur https://www.marches-securises.fr/. Référence du marché : 2025 VOI RD104
12. Critères de jugement des offres : Cf règlement de consultation.
13. Négociations : le pouvoir adjudicateur pourra avoir recours à la négociation sans que cela soit une obligation. Cf règlement de consultation.
14. Date limite de réception des offres : 10 JANVIER 2025 à 12H00.
15. Demande de renseignements complémentaires :
Pour obtenir tous les renseignements administratifs et/ou techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser leur demande, au plus tard 12 jours avant la date de remise des offres sur support dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.marches-securises.fr/
Référence du marché : 2025 VOI RD104
Technique Lot 1 : VERDI - INGENIERIE BORUGOGNE FRANCHE-COMTE, M. Frédéric VERSET 2, Rue Fontaine les Dijon 21000 DIJON - 03 84 79 02 57 - bourgognefranchecomte@verdi-ingenierie.fr
Technique Lot 2 : JDM PAYSAGISTES DPLG mandataire, M. Benoit MARTINEAU, Architecte-paysagiste, 54 boulevard Carnot 21000 DIJON - 03 80 66 71 69 - j.d.m@orange.fr
16. Date d'envoi du présent avis : 20 NOVEMBRE 2024.
17. Publication : Mise en ligne sur https://www.marches-securises.fr/
- Annonce publiée au Journal du Palais
- Affichage à la mairie
18. Juridiction compétente en cas de contentieux : Tribunal administratif de DIJON - 22 rue d'Assas - 21000 DIJON.
L2405681